

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 18 septembre 2024****Délibération N° DE 2024 043**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	27	41
Date de la convocation : 11/09/24		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE GAZAX-ET-BACCARISSE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, SERRALTA Brigitte, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, GUICHARD Gilles, CHAULET Anthony, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, MIMALÉ Gérard représenté par CAZE Mauricette, DAUGÉ Jean-François représenté par BROSSARD Sandrine, VILLENEUVE William représenté par BERGÉ Sandrine, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette représentée par COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle représentée par ANDRIEU Philippe, CUEILLENS Caroline représentée par GEYRES Laurent, JAFFRES Victor représenté par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal représentée par CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine représentée par NETO Barbara, COUDERC Vanessa représentée par CAMAZZOLA Robert

Absents et Excusés : CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, CANTAN Philippe, LASPORTES Bernard, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphane LIVIERO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC 2024

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de réception de l'AR: 27/09/2024

032-243200607-DE_2024_043-DE

A G E D I

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, au vu du devis, il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
454111 - 0	Dépenses	0	80 000
454121 - 0	Recettes	80 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		80 000	80 000
TOTAL		80 000	80 000

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Stéphane LMIERO
Secrétaire de séance



Publié le
Transmis à la Préfecture le 27/09/24